

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Présents : CLERET G, BANCHET I, CATRY MC, HUET S, TOUSSAINT D, TERRIER N

Excusés : MILON H, MARTIN C, VANPE M

1 Approbation du dernier compte rendu

5 pour, 1 abstention

2 Secrétaire de séance

Nathalie TERRIER

3 Délibération Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

L'agence de l'eau nous impose de prélever une nouvelle taxe qui leur sera entièrement reversée.

Une redevance de 0,01€ HT/m³ sera appliquée en 2025 basée sur une performance élevée. Pour les années suivantes la redevance sera basée sur la performance déclarée.

Adoptée à l'unanimité

4 Délibération Redevance consommation d'eau potable et redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

Les taxes déjà existantes ont été regroupés en une seule de consommation d'eau potable d'un montant de 0,43€/m³

L'agence de l'eau nous impose de prélever une nouvelle taxe qui leur sera entièrement reversée. Une redevance de 0,01€/m³ sera appliquée en 2025 basée sur une performance élevée. Pour les années suivantes la redevance sera basée sur la performance.

Adoptée à l'unanimité

5 Délibération Redevance prélèvement de la ressource en eau 2025

Redevance de 0,01€/m³ prélevé, mesuré en sortie de réservoir. 5343m³ pour l'année 2024

Adoptée à l'unanimité

6 Budget général

a) Compte administratif 2024

Section de Fonctionnement :

– Dépenses :	216 162,99 €
– Recettes :	311 366,28 €
– Résultat de l'exercice :	95 203,29 €
– Excédent 2023 reporté :	527 749,19 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2024 de 622 952,48 €

Section d'investissement :

– Dépenses :	114 795,87 €
– Recettes :	36 108,04 €
– Résultat de l'exercice :	- 78 687,83 €
– Excédent 2023 reporté :	47 448,28 €

Soit un déficit d'investissement cumulé 2024 de 31 239,55 €

Le compte financier unique 2024 (compte administratif et compte de gestion) est approuvé à l'unanimité.

b) Budget Primitif 2025

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses comme en recettes à la somme de : 870 576,15 euros

La section d'investissement s'équilibre en dépenses comme en recettes à la somme de : 619 581,55 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2025.

c) Vote des taux d'imposition 2025

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux. La trésorerie est saine, une augmentation des taux ne serait pas justifiée.

Taxe sur le foncier bâti (TFB): 43,65 %

Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 68,64 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,65 %

d) Fongibilité des crédits

Adoptée à l'unanimité

7 Budget eau et assainissement

a) Compte administratif 2024

Section d'exploitation :

– Dépenses :	42 245,65 €
– Recettes :	39 724,17 €
– Résultat de l'exercice :	- 2 521,48 €
– Excédent 2023 reporté :	10 362,98 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2024 de 7 841,50 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	81 920,85 €
- Recettes :	75 252,77 €
- Résultat de l'exercice :	- 6 668,08 €
- Excédent 2023 reporté :	109 341,81 €

Soit un déficit d'investissement cumulé 2024 de 102 673,73 €

Le compte financier unique 2024 (compte administratif et compte de gestion) est approuvé à l'unanimité.

b) Budget Primitif 2025

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses comme en recettes à la somme de : 60 992,50 euros

La section d'investissement s'équilibre en dépenses comme en recettes à la somme de : 136 717,73 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2025.

8 Délibération Mandat contrat groupé auprès du CDG38

Pour les mutuelles des salariés afin d'avoir des tarifs intéressants

9 Questions diverses

- Conférence territoriale : le montant alloué restera le même jusqu'en 2027
- Pas d'augmentation de la taxe Ordures Ménagères. Le budget de la CCT est bon
- Le bus scolaire va être changé
- David Leroy, écocarde et garde sur la réserve, fera une soirée conférence le mercredi 13 août à la salle des fêtes
- On sollicite la commune pour organiser « la capitale champêtre du Trièves » en 2025. Les bénévoles et les élus sont déjà bien occupés pour cette année.

Vu pour être affiché le 05/05/25 , conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes. A Saint-Andéol, le

Le Maire,

Gilles CLERET



La Secrétaire,

Nathalie TERRIER

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Nathalie Terrier", is written over the printed name.